



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

## Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

Le présent document est un contrat définissant vos droits relatifs à l'exploitation des dites œuvres (musiques, sons, voix-off) produites par la société **ATOUT REVE SARL - RCS Nanterre 511 809 964**. De par sa signature de ce contrat lors de la proposition, ou de part le paiement de la commande, le **Licencié** déclare les accepter intégralement et sans restriction.

### Cette licence est conclue entre

#### **LE CONCEDANT**

**ATOUT REVE SARL**  
215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

**et**

#### **LE LICENCIE**

*Le Licencié est nommé en annexe du présent contrat ou à défaut dans le devis, la commande, ou la facture lié(e) à ce document.*

## 1. Préambule

Nous appellerons tout au long de ce document « **créations sonores** » ou « **œuvres sonores** » aussi bien des **musiques instrumentales que des musiques accompagnées de chants, tous types d'effets sonores, les textes narratifs ou « voix-off »**, etc.

Les créations musicales et voix-off commercialisées par ATOUT REVE SARL **ne sont pas gérées par la SACEM** ni aucun organisme de gestion collective ; par conséquent, ces organismes ne peuvent demander quelconque redevance ou rétribution d'aucune sorte au **Licencié**.

Les articles suivants concernent toutes les licences, tous les services, excepté les clauses « spécifiques » indiquées en tant que telles qui peuvent mentionner des cas particuliers.

## 2. Tarifs et paiements

Les prix sont ceux applicables au moment de la commande conformément au devis établi.

Les prix sont exprimés en Euro hors taxes (HT). La TVA applicable est de 19,6% ou de 5,5% en fonction de la nature des produits, services et licences. ATOUT REVE SARL se réserve le droit de répercuter sans délai sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes en vigueur.

Les conditions tarifaires de toute offre faite sur devis ont une durée de validité de 30 jours à compter de l'émission de l'offre.

Les tarifs, définis par ATOUT REVE SARL tiennent compte de l'utilisation finale qui sera faite des créations sonores commandées, cette utilisation étant définie en Annexe 1 de ce contrat.

Les conditions tarifaires des offres dites "promotionnelles", et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.

Les factures doivent être exclusivement réglées par chèque bancaire, par virement bancaire, par paiement en ligne ou en espèces, à l'exclusion de toute autre forme de paiement.

### → **Clause spécifique licences d'exploitation / diffusion**

Toute commande de licence d'exploitation de créations sonores existantes donne lieu dès sa conclusion au versement intégral du montant toutes taxes comprises (TTC) de la commande.

Toute commande de licence d'exploitation est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.

### → **Clause spécifique créations, prestations, enregistrements**

Toute création sonore originale composée pour le Licencié donne lieu au versement de 30% du montant TTC de la commande pour valider cette dernière et commencer la prestation.

Tout commande relative à un autre service ou produit que ceux mentionnés au-dessus donne lieu dès sa conclusion au versement de 40% du montant TTC de la commande.



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

#### 3. Exploitation de l'œuvre sonore de ce contrat

---

En contrepartie du paiement intégral du prix des créations musicales et/ou voix-off commandées à ATOUT REVE SARL, le **Licencié** intègre les créations sonores dans les limites et conditions fixées dans ce document, ainsi qu'en **annexe** du présent contrat, à l'exclusion de toute autre utilisation. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite et/ou l'acquisition d'une licence supplémentaire et/ou un nouveau contrat. ATOUT REVE SARL se réserve le droit de ne pas concéder d'autorisation supplémentaire sans avoir à en justifier les raisons.

#### 4. Reproduction d'une œuvre sonore

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité. Le **Licencié** peut reproduire sur tout type de support les créations sonores dont il possède la licence d'exploitation, si et seulement si ladite reproduction est considérée comme copie de sauvegarde ou si les clauses spécifiques à la licence obtenue le permettent explicitement.

#### 5. Cession – revente – transfert de licence

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité. Le **Licencié** n'est pas autorisé à céder ou revendre sa Licence d'exploitation à un tiers ; de même, le **Licencié** n'est pas autorisé à concéder des sous-licences. Aucune forme de transfert de licence n'est autorisée. D'une manière générale, le **Licencié** ne peut pas louer, vendre, transférer ou accorder quelconque droit sur les créations sonores sous quelque forme que ce soit, à aucune personne physique ou morale.

#### 6. Modifications

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité. Sauf autorisation préalable, en aucun cas le **Licencié** ne peut effectuer d'adaptation, d'arrangement, d'échantillonnage, de mixage et en général toute forme de modification sur les créations sonores.

Sauf autorisation préalable, en aucun cas le **Licencié** ne peut effectuer quelconque opération sur les créations sonores visant à les intégrer en partie ou en totalité dans une autre création sonore.

Toute forme d'adaptation, d'arrangement, d'échantillonnage, de mixage, de modification doit être exclusivement effectuée par ATOUT REVE SARL qui facturera ce service au **Licencié** après établissement d'un devis.

#### 7. Cas de résiliation

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

Le **Licencié** peut à tout moment résilier le présent contrat ; il doit cependant en avertir ATOUT REVE SARL par lettre simple ou recommandée en y joignant la présente licence. Aucun remboursement ne sera effectué. Le licencié ne pourra dès lors plus utiliser la ou les création(s) sonore(s) contenue(s) dans la présente licence.

ATOUT REVE SARL se réserve le droit d'annuler de façon immédiate et irrévocable toute licence dont l'utilisation serait en rapport avec un fait considéré comme « contraire aux bonnes mœurs » ou contraire à l'ordre public. Aucun remboursement ne sera effectué, et ATOUT REVE SARL sera déchargée de toute responsabilité et pénalité envers qui que ce soit.

Le contrat de licence, délivré par ATOUT REVE SARL, prend fin automatiquement en cas de violation par le **Licencié** de ses obligations au regard dudit contrat. Le **Licencié** devra alors cesser immédiatement toute utilisation des créations sonores et produits fournis par ATOUT REVE SARL.

Toute violation au regard de ce contrat par le **Licencié**, ou toute violation au regard du Code de la Propriété Intellectuelle peut entraîner des poursuites. Les sanctions applicables sont celles définies dans le Code de la Propriété Intellectuelle.

ATOUT REVE SARL se réserve le droit d'annuler une Licence en cas de force majeure. En pareil cas, ATOUT REVE SARL s'engage à dédommager le **Licencié** dont le montant ne saurait dépasser celui de la licence acquittée par le **Licencié**.

#### 8. Responsabilité – limites de responsabilité

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

ATOUT REVE SARL s'engage à garder de manière confidentielle toute information fournie par le **Licencié**, qui a toutefois été déclarée comme telle au préalable par le **Licencié**.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS MUSICALES et VOIX-OFF, LICENCE D'EXPLOITATION / vers. 1.1.100309

©2009-2010 Atout REVE Sarl, 215 rue J-J Rousseau, 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex - RCS Nanterre 511 809 964

Toute forme de contrefaçon ou de réutilisation de ce document interdite – Document déposé - Document contractuel non transférable



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

## Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

Le **Licencié** est seul responsable de la mise en place des créations sonores en vue de leur utilisation ; cette procédure est sous l'entière responsabilité et l'entière charge du Licencié.

ATOOUT REVE SARL décline toute responsabilité des éventuelles conséquences, quelles qu'elles soient, sous quelles formes qu'elles soient, de l'utilisation des créations sonores.

ATOOUT REVE SARL décline toute responsabilité des éventuelles conséquences, quelles qu'elles soient, sous quelles formes qu'elles soient, de l'utilisation des fichiers informatiques mis à la disposition du **Licencié**, et/ou la non possibilité d'utiliser les fichiers informatiques fournis par ATOOUT REVE SARL.

Par défaut, ATOOUT REVE SARL n'intervient pas dans la mise en place des créations sonores.

Par ailleurs, ni ATOOUT REVE SARL, ni aucune autre personne impliquée dans la distribution de la(des) création(s) sonore(s) visée(s) en annexe 1 ne pourra être tenue responsable des dommages subis par le **Licencié** du fait de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la(les) création(s) sonore(s).

### 9. Garantie

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité. Les Défauts ou vices devront être signalés dans les 7 jours suivant la livraison de la commande. Dans ce cas, le Licencié pourra obtenir à son choix une des deux options suivantes :

- le remboursement intégral du prix dans les 30 jours (hors frais d'envois postaux);
- le remplacement du (des) produit(s) défectueux ;

A l'exclusion de tout autre dédommagement.

### 10. Livraison

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

Par défaut la livraison des produits s'effectue par téléchargement internet, pièce jointe en email, et autres formes électroniques. Tout envoi postal sera facturé en sus.

Pour les envois postaux, le mode de livraison postale est choisi par le **Client** au moment de sa commande.

ATOOUT REVE SARL décline toute responsabilité pendant l'expédition postale (perte, vol, détérioration) ; lors de la commande, le **Licencié** pourra opter pour un envoi assuré par les services de La Poste (à son entière charge).

De même, ATOOUT REVE SARL décline toute responsabilité si le **Licencié** ne reçoit pas les e-mails qu'elle envoie (logiciels anti-spam, tout problème informatique et/ou d'accès à Internet bloquant la réception des courriers électroniques envoyés par ATOOUT REVE SARL). En cas de problème de transmission des fichiers par voie électronique, le **Licencié** et ATOOUT REVE SARL pourront convenir d'un envoi postal à la charge du **Licencié**.

Les créations sonores sont fournies sur un support numérique (CD-Rom, DVD-Rom, disquette, ou tout autre type de média informatique) sous forme de fichier audio (Wav, Mp3, streaming).

Par défaut, les créations (excepté les voix-off) sont généralement enregistrées dans les locaux de ATOOUT REVE SARL qui n'a pas vocation de studio d'enregistrement. La qualité des enregistrements est suffisante pour la plupart des utilisations (habillage de site internet, message d'attente téléphonique, VHS) mais s'avère insuffisante pour les applications importantes (TV, concert, etc.). Tout enregistrement en studio, s'il s'avère nécessaire, ne peut être effectué que par ATOOUT REVE SARL à l'entière charge du **Licencié**.

### 11. Propriété matérielle et intellectuelle

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

Toutes les études, devis, propositions, documents remis ou envoyés par ATOOUT REVE SARL restent et demeurent la propriété de ATOOUT REVE SARL et ne peuvent pas être communiqués à des tiers ni réutilisées sauf autorisation expresse préalable.

### 12. Sonorités

Le **Licencié** ne possède aucun droit sur les sonorités, effets sonores, enregistrements, échantillonnages et autres sons intégrés dans l'œuvre musicale sauf ceux qu'il a explicitement remis à ATOOUT REVE SARL.

ATOOUT REVE SARL ne possède aucun droit sur les sonorités, effets sonores, enregistrements, échantillonnages et autres sons qui lui ont été remis par le **Licencié**.



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

#### 13. Partitions

---

Le **Licencié** ne possède aucun droit sur les partitions des œuvres musicales produites par ATOUT REVE SARL.

#### 14. Droit d'auteur

---

S'applique également à toutes les licences exceptées celles concernant les voix-off.

D'une manière générale, l'artiste auteur et ATOUT REVE SARL doivent impérativement figurer de manière visible dans les « crédits » du produit du Client, selon les modalités placées dans l'annexe de ce document.

Hormis l'utilisation pour message d'attente téléphonique, l'Artiste Auteur et le Concédant doivent figurer de manière visible, lisible et permanente avec la mention « tous droits réservés » (Code de la Propriété Intellectuelle).

Cas spécifique pour l'utilisation sur les sites internet : exceptionnellement il est autorisé de mentionner uniquement le texte « **crédits musicaux** » sur chaque page où la création musicale est diffusée, ce texte « **crédits musicaux** » devant être visible et lisible en permanence, et devant comporter obligatoirement un lien hypertexte vers une page indiquant l'Artiste Auteur et le Concédant, ainsi que leur site web respectifs.

**Note** : les sites doivent contenir un lien hypertexte direct vers le site mentionné

#### 15. Droit de référence

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

ATOUT REVE SARL est en droit de mentionner le **Licencié** parmi ses références. Néanmoins, ce dernier peut demander le retrait des données nominatives qui figurent dans lesdites références (Loi Informatique et Libertés).

#### 16. Conversion des fichiers audio fournis

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

Le **Licencié** peut convertir tout fichier informatique audio qui lui est fourni dans un autre format audio reconnu tant que la création sonore n'est ni altérée, ni modifiée, ni dégradée, ni mixée avec d'autres sonorités.

De même, le **Licencié** peut créer et utiliser une version monophonique de la création musicale dont il a le droit d'exploitation.



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

## **17. Articles spécifiques concernant les œuvres musicales (musiques, effets sonores, ..., à l'exclusion des voix-off) selon l'utilisation qui en sera faite**

---

### **17.1 Licences pour « exécution publique »**

#### **17.1.a) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE A1**

##### Définition et utilisation d'une « licence A1 »

**« La musique est un habillage d'ambiance de fond sans en être l'élément dominant, et est utilisée sur un support multimédia / numérique en local ou à distance et est destinée pour être diffusée en public ; La diffusion de la musique ne doit pas donner lieu à un versement d'argent au Licencié ni aucune rétribution d'aucune sorte ».**

Toute licence A1 autorise au licencié 1 titre pour 1 utilisation parmi les suivantes (au-delà, une licence supplémentaire est nécessaire par domaine d'utilisation et/ou par titre – offres groupées possibles) :

- ➔ Habillage sonore de pages web, de sites internet pour 1 domaine, sans limitation du nombre de pages pourvues de la musique tant qu'elles appartiennent au même domaine (à l'exclusion des sous-domaines s'ils concernent des contenus différents)
- ➔ Illustration sonore pour une campagne d'E-mailing (informatif ou publicitaire), à savoir un envoi quel que soit le nombre de courriels envoyés
- ➔ Pour une présentation multimédia (Power Point, CD-Rom) : les présentations sont distribuées gratuitement, et ne sont pas vendues. Pour une présentation destinée à la vente, un reversement de royalties est à convenir au préalable.
- ➔ Attente téléphonique par établissement ou par bâtiment, sans limite du nombre de lignes

##### Droits et restrictions :

**Etendue géographique** : aucune restriction  
**Durée de validité** : infinie  
**Exclusivité** : aucune

Par défaut, le titre est remis au format MP3 stéréophonique par email ou par transfert FTP.  
En option, le titre peut être remis sur CD-Audio au format non compressé wav (supplément tarifaire).

#### **17.1.b) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE A2**

##### Définition et utilisation d'une « licence A2 »

**« La musique est un habillage d'ambiance de fond sans en être l'élément dominant, et est utilisée pour un film , pour un reportage, pour un discours, hors TV / Radio / WebTV. La diffusion de la musique ne doit pas donner lieu à un versement d'argent au Licencié ni aucune rétribution d'aucune sorte ».**

Toute licence A2 autorise au licencié 1 titre pour 1 utilisation parmi les suivantes (au-delà, une licence supplémentaire est nécessaire par domaine d'utilisation et/ou par titre – offres groupées possibles) :

- ➔ Pour un film institutionnel (hors diffusion TV), vidéo d'entreprise (\*)
- ➔ Pour une conférence (s'entend par thème de conférence et non pas nombre de présentations)



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

→ Pour une organisation événementielle, show

(\*) Films distribués gratuitement. Pour un film destiné à la vente, un reversement de royalties est à convenir au préalable.

#### Droits et restrictions :

**Etendue géographique** : aucune restriction  
**Durée de validité** : infinie  
**Exclusivité** : La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique

Par défaut, le titre est remis au format WAV stéréophonique sous enveloppe avec option "lettre suivie", par voie postale (applicable en France Métropolitaine).

## 17.1.c) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE B1

#### Définition et utilisation d'une « licence B1 »

**« La musique est un habillage d'ambiance de fond sans en être l'élément dominant, et est utilisée pour les salons, hôtels et restaurants, salles d'attente, stands d'exposition, ... La diffusion de la musique ne doit pas donner lieu à un versement d'argent au Licencié ni aucune rétribution d'aucune sorte ». Le lieu de diffusion est un lieu fermé (en intérieur).**

Toute licence B1 autorise au licencié 1 CD audio pour une utilisation parmi les suivantes (au-delà, une licence supplémentaire est nécessaire par domaine d'utilisation). Toute licence est également valable pour 1 lieu ou 1 établissement (\*\*):

- Restauration, hôtellerie, gîtes
- Cabinet, salle d'attente
- Un stand d'expositions

(\*\*) Exemples : si vous avez un établissement combinant "hôtel-restaurant", c'est une seule licence car le lieu est le même. Néanmoins, si vous gérez plusieurs établissements, une licence par établissement est nécessaire (nous contacter pour une offre groupée).

#### Droits et restrictions :

**Etendue géographique** : France – Dom – Tom - Europe  
**Durée de validité** : infinie  
**Exclusivité** : La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique

## 17.1.d) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE B2

#### Définition et utilisation d'une « licence B2 »

**« La musique est un habillage d'ambiance de fond et joue un rôle important: salles et cabines de relaxation, et autres centres ». Le lieu de diffusion est un lieu fermé (en intérieur).**

Toute licence B2 autorise au licencié 1 CD audio pour une utilisation parmi les suivantes, et s'entend « par salle », « par cabine », « par machine » à l'exclusion de toute autre utilisation

- Lieux de formation, de stage, où de détente (\*)
- Lieux de stage (\*)
- Lieux de détente (\*)

(\*) où la musique joue un rôle important.



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

Le CD-Audio remis ne doit pas dépasser 50 minutes de musiques et compositions de notre répertoire. Au-delà de 50 minutes, un supplément tarifaire est obligatoire (par tranches de 60 secondes).

#### Droits et restrictions :

<b>Etendue géographique</b>	: France – Dom - Tom
<b>Durée de validité</b>	: infinie
<b>Exclusivité</b>	: La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique

## 17.1.e) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE C

#### Définition et utilisation d'une « licence C »

*« La musique est diffusée sur la TV, la radio, une WEB TV, au cinéma, au théâtre ».*

Toute licence C autorise au licencié 1 musique pour 1 utilisation parmi les suivantes (au-delà d'une utilisation, une licence supplémentaire est nécessaire par utilisation – offres groupées possibles) :

- Fond sonore pour un reportage, pour un film (\*)
- Générique, bande-annonce de film, documentaire, émission (\*)
- Film cinéma, pièce théâtrale, etc... (\*)

(\*) 1 licence s'entend par film, par émission, par générique, par pièce de théâtre, etc., sans limitation du nombre de présentations, de représentations, de diffusions.

#### Droits et restrictions :

<b>Etendue géographique</b>	: France
<b>Durée de validité</b>	: 12 mois (renouvelable)
<b>Exclusivité</b>	: La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique

## 17.2 Licences pour « écoute privée » ne sortant pas du cadre familial

### 17.2.a) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE F

#### Définition et utilisation d'une « licence F »

*« La musique est un élément majeur du support sur lequel elle est écoutée et est destinée à une écoute strictement privée ne sortant pas du cadre familial, excluant toute forme de diffusion publique. Cette licence concerne uniquement les musiques vendues / distribuées directement par Atout REVE Sarl et ses revendeurs officiels (supports physiques, liens de téléchargement sur internet) ».*

#### Droits et restrictions :

<b>Etendue géographique</b>	: Monde
<b>Durée de validité</b>	: infinie
<b>Exclusivité</b>	: La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

## 17.2.b) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE P1

### Définition et utilisation d'une « licence P1 »

*« La musique est un élément majeur ou non majeur du support sur lequel elle est écoutée et est destinée à une écoute strictement privée ne sortant pas du cadre familial, excluant toute forme de diffusion publique. Cette licence concerne uniquement les musiques distribuées gratuitement et excluant toute forme de profit direct ou indirect ».*

### Droits et restrictions :

**Etendue géographique** : Monde  
**Durée de validité** : infinie  
**Exclusivité** : La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique

## 17.2.c) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE P2

### Définition et utilisation d'une « licence P2 »

*« La musique est un élément non majeur du support sur lequel elle est écoutée et est destinée à une écoute strictement privée ne sortant pas du cadre familial, excluant toute forme de diffusion publique. Cette licence concerne les musiques générant un profit direct ou indirect ».*

### Droits et restrictions :

**Etendue géographique** : Monde  
**Durée de validité** : infinie  
**Exclusivité** : La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique

## 17.2.d) Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE P3

### Définition et utilisation d'une « licence P3 »

*« La musique est un élément majeur du support sur lequel elle est écoutée et est destinée à une écoute strictement privée ne sortant pas du cadre familial, excluant toute forme de diffusion publique. Cette licence concerne les musiques générant un profit direct ou indirect ».*

### Droits et restrictions :

**Etendue géographique** : Monde  
**Durée de validité** : infinie  
**Exclusivité** : La présente licence n'accorde aucune exclusivité sur la musique



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

## 18. Articles spécifiques concernant les textes narratifs (voix-off)

---

### Droits et restrictions pour une licence voix-off :

<b>Etendue géographique</b>	: définie en annexe de ce document
<b>Durée de validité</b>	: définie en annexe de ce document
<b>Exclusivité</b>	: définie en annexe de ce document
<b>Droits &amp; restrictions</b>	: définie en annexe de ce document

En aucun cas le Licencié n'est autorisé à adapter une voix-off produite par ATOUT REVE SARL avec une musique sans l'accord préalable de ATOUT REVE SARL.

Le ou les domaines d'utilisation concédé(s) dans une commande sera (seront) clairement mentionné(s) en annexe de ce document.

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V1

### Définition et utilisation d'une « licence V1 »

« Diffusion d'une voix-off (qu'elle soit mixée ou non à une musique) sur l'un des supports suivants : sites internet - intranet, attente téléphonique, vidéo d'entreprise, vidéo interne, courriels, présentations multimédias, à l'exclusion de la publicité payante, des supports et réseaux payants et des réseaux radio, web radio, TV ».

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V1P

### Définition et utilisation d'une « licence V1P »

« Idem Licence V1 et cette fois-ci incluant les utilisations autorisées par la Licence V1 liées à toute forme de publicité et/ou diffusion sur réseaux et supports payants ».

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V2

### Définition et utilisation d'une « licence V2 »

« Diffusion d'une voix-off (qu'elle soit mixée ou non à une musique) sur l'un des supports suivants : web radio, radio locale, théâtre et spectacle, à l'exclusion de la publicité payante, des supports et réseaux payants et des réseaux radio, TV ».

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V2P

### Définition et utilisation d'une « licence V2P »

« Idem Licence V2 et cette fois-ci incluant les utilisations autorisées par la Licence V2 liées à toute forme de publicité et/ou diffusion sur réseaux et supports payants ».



# Atout REVE, musique libre de droit Sacem et voix-off

Musiques, identités sonores, textes narratifs, voix-off

## Atout REVE

215 rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 Issy-les-Moulineaux - France

### Conditions générales et vente de produits et services incluant la licence d'exploitation de créations musicales, de voix-off et autres produits et services associés

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V3

### Définition et utilisation d'une « licence V3 »

« Diffusion d'une voix-off (qu'elle soit mixée ou non à une musique) sur l'un des supports suivants : radio nationale, TV locale, TV régionale, à l'exclusion de la publicité payante, des supports et réseaux payants ».

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V3P

### Définition et utilisation d'une « licence V3P »

« Idem Licence V3 et cette fois-ci incluant les utilisations autorisées par la Licence V3 liées à toute forme de publicité et/ou diffusion sur réseaux et supports payants ».

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V4

### Définition et utilisation d'une « licence V4 »

« Diffusion d'une voix-off (qu'elle soit mixée ou non à une musique) sur l'un des supports suivants : TV nationale, cinéma, à l'exclusion de la publicité payante, des supports et réseaux payants ».

## Articles spécifiques pour une licence de type LICENCE V4P

### Définition et utilisation d'une « licence V4P »

« Idem Licence V4 et cette fois-ci incluant les utilisations autorisées par la Licence V4 liées à toute forme de publicité et/ou diffusion sur réseaux et supports payants ».

## **19. Informatique et Libertés**

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

Conformément à la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le **Licencié** dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui le concernent. Le **Licencié** peut exercer ce droit en envoyant un courriel ou une lettre simple ou recommandée à ATOUT REVE SARL.

## **20. Loi et juridiction**

---

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité.

Le droit français est applicable aux présentes. Tous différends entre les parties, qu'ils découlent de la validité ou de l'interprétation des présentes, seront soumis à la compétence devant le Tribunal de Nanterre.